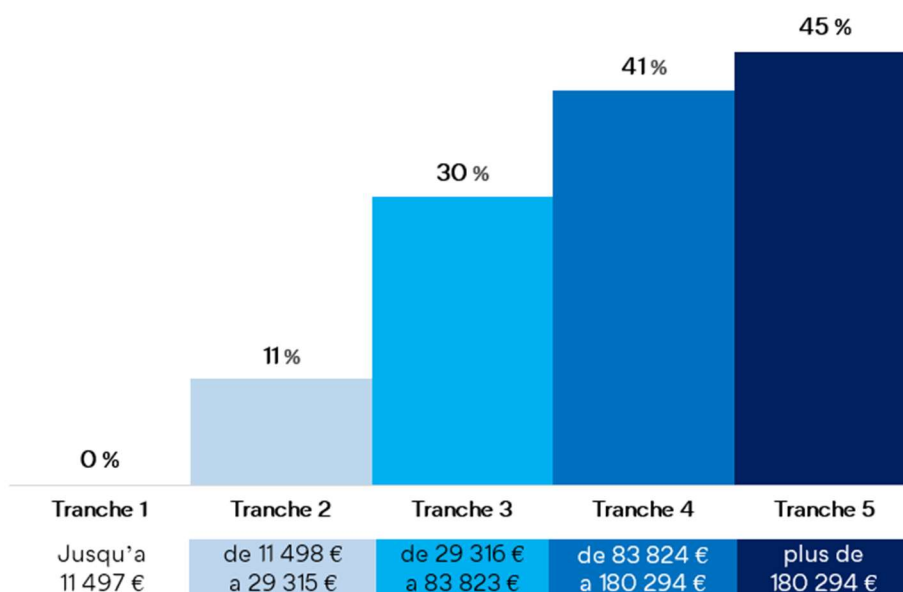


## #35 - L'info qui compte !

### Les 4 principales nouveautés fiscales 2025 en matière d'impôt sur les revenus

La loi de finances pour 2025 publiée au journal officiel le 15 février 2025 (loi n° 2025-127) précise les nouveautés fiscales en matière d'impôt sur les revenus 2024, présentées ci-dessous :

#### 1. Le nouveau barème progressif de l'impôt sur les revenus 2024



Il a été tenu compte d'une indexation de 2.80 % des limites des tranches du barème de l'impôt pour tenir compte de l'inflation.

#### 2. Le plafonnement des effets du quotient familial

L'avantage fiscal procuré par l'application du quotient familial est plafonné, dans la plupart des cas, à **1 791 €** (1 759 € en 2023) au titre des enfants à charge principale ou exclusive pour chaque demi-part.

#### 3. La déduction des pensions alimentaires

La limite de déduction de la pension alimentaire versée à un enfant majeur s'élève à **6 794 €** (6 674 € en 2023) avec justificatifs ou à **4 039 €** (3 968 € en 2023) s'il vit sous son toit et sans justificatif.

#### Rappel : L'individualisation du taux de prélèvement à la source pour les couples

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, le taux individualisé calculé par l'administration pour chacun des membres du couple s'appliquera par défaut. Il sera possible d'opter pour un taux unique avec une application dans les 3 mois suivant la demande.